



Environnement
Canada

Environment
Canada

Évaluation environnementale
801-1550, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3

Environmental Assessment
810-1550 D'Estimauville Avenue
Québec (Québec) G1J 0C3

288

DQ2.1

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

Le 16 mars 2012

REF : 4191-15-M171

Madame Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Réponse d'Environnement Canada à la Question DQ-2
Enquête et audiences publiques pour le projet d'aménagement du parc éolien de la
Rivière-du-Moulin (Dossier : 3211-12-158)

Madame,

Vous trouverez ci-dessous la réponse d'Environnement Canada à la question DQ-2 adressée à M. Marc Provencher le 13 mars dernier.

Question 1

Y a-t-il un corridor de migration de la faune avienne qui longe la rivière du Moulin (entre les éoliennes 113 et 123)?

Réponse :

Il est raisonnable d'affirmer que les oiseaux peuvent migrer sur l'ensemble du territoire du Québec. Il existe toutefois des secteurs qui sont utilisés préférentiellement, et ce, de manière récurrente tous les ans. Ces secteurs peuvent constituer des corridors de migration. La topographie, la direction des vents dominants, la présence de haltes migratoires et l'abondance de nourriture sont des exemples de facteurs pouvant influencer la présence ou non de corridors de migration de même que leur importance. L'importance d'un secteur peut également varier en fonction de la période de migration, par exemple un corridor emprunté lors de la migration printanière ne sera pas nécessairement utilisé à l'automne. On observe également des variations entre les espèces dans le choix des corridors de migration.

Au Québec, certains corridors de migration d'importance, comme les rives du Saint-Laurent, ont été identifiés. Toutefois, l'information sur le sujet est incomplète et il est possible que des corridors d'importance n'aient pas encore été identifiés. Selon l'information disponible dans l'étude d'impact sur l'environnement, le secteur de la rivière du Moulin ne semble pas constituer un corridor de migration d'importance au Québec. Toutefois, il n'est pas possible de conclure si le secteur constitue un corridor de migration secondaire. Actuellement, il peut s'avérer difficile d'identifier les corridors de migration secondaires en raison du manque d'information sur les déplacements des oiseaux, la variabilité dans le comportement des oiseaux causé par des éléments extérieurs comme la météo et les méthodes pour étudier les déplacements des oiseaux à

différentes échelles (par exemple : Point d'observation, virées matinales ou transects, capture-marquage-recapture, télémétrie, radar, etc.).

Certains groupes d'oiseaux offrent des défis encore plus grands quand vient le temps de documenter leurs déplacements, ici on peut penser aux passereaux qui migrent la nuit. À l'heure actuelle, il n'existe pas de méthode standardisée pour décrire et quantifier les déplacements des oiseaux qui migrent la nuit. Dans le cas du projet Rivière-du-Moulin, l'initiateur a eu recours à la méthode des virées matinales (transects) pour documenter la diversité et le nombre d'oiseaux qui utilisent un site lors de la période migratoire (repos, alimentation et déplacements locaux). Actuellement, la relation entre les oiseaux observés lors des virées matinales et les migrateurs nocturnes n'est pas établie.

En conclusion, il n'y a pas d'évidence quant à la présence d'un corridor d'importance qui longe la rivière du Moulin, entre les éoliennes 113 et 123. Par ailleurs, il n'y a pas suffisamment d'information pour confirmer ou infirmer la présence d'un ou de corridors de migration de niveau secondaire.

Question 2

Advenant la présence d'un tel corridor, les mesures d'atténuation prévues par le promoteur sont-elles adéquates?

Réponse :

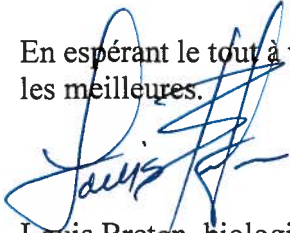
Selon l'information fournie par le promoteur, l'utilisation de feux clignotants blancs de type D.E.L. avec une fréquence de clignotement réduite au minimum acceptable pour le balisage des éoliennes serait la seule mesure d'atténuation en lien avec les déplacements ou les migrations des oiseaux. Cette mesure mérite selon nous d'être examinée plus à fond. De plus, il est important de souligner que le balisage lumineux des éoliennes représente un enjeu de sécurité sous la responsabilité de Transport Canada et de telles mesures doivent être approuvées par Transport Canada.

La présence d'éoliennes dans un corridor de migration peut augmenter le risque de collision. Toutefois, la seule présence d'éolienne dans un corridor de migration ne signifie pas nécessairement qu'il y aura plus de mortalité due aux collisions car plusieurs autres facteurs entrent en jeu. En conditions normales, les oiseaux peuvent détecter la présence des éoliennes et les éviter. Toutefois, il existe des cas de hauts taux de mortalité. Ces cas sont généralement associés à des conditions particulières ou encore peuvent être spécifiques à un site ou une espèce ou un groupe d'espèces. Des conditions météorologiques difficiles, un comportement de vol à risque, un corridor de migration intense ou le balisage lumineux sont des exemples de facteurs qui peuvent, surtout lorsque réunis, augmenter le taux de mortalité associé aux collisions.

Il est difficile voir impossible de prévoir le taux de mortalité aviaire qui sera associé au parc de la Rivière-du-Moulin. Selon nous un programme rigoureux de suivi de mortalité post construction semble être la meilleure façon d'estimer les taux de mortalité et d'évaluer l'efficacité de la ou des mesures d'atténuation.

D'ailleurs, si le programme de suivi environnemental mené durant la phase d'exploitation venait à mettre en évidence des événements de mortalité importante (espèce en péril ou mortalité multiple), nous recommanderions alors que le promoteur s'engage à examiner, de concert avec le MDDEP et Environnement Canada (Service canadien de la faune) des mesures d'atténuation supplémentaires.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame LeBlanc, mes salutations les meilleures.



Louis Breton, biologiste
Coordonnateur régional du programme d'évaluation environnemental
Direction des activités de protection de l'environnement – Québec
Environnement Canada

